

FORMATIONS PAK STANDARD - Conditions Générales et Modalités d'inscription (Version V2, 21/11/2018)

La société Müller-BBM VibroAkustik Systeme SARL (ci-après dénommée « MÜLLER-BBM ») propose des formations à destination des utilisateurs de ses solutions PAK.

Ces conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») sont applicables aux formations PAK « standard », (ci-après dénommées les « Formations »), organisées dans les locaux de MÜLLER-BBM à Cergy.

Les CGV définissent les conditions dans lesquelles un client professionnel (ci-après dénommé le « Client ») souscrit à une Formation au bénéfice d'une ou plusieurs personne(s) physique(s) assistant à la Formation (ci-après dénommé le « Participant »). Lorsqu'il exerce à titre individuel, le Client est le Participant.

Avant de valider la demande d'inscription, le Client et le Participant sont invités à prendre connaissance des CGV et à y consentir en cochant la case dédiée à cet effet.

Toute inscription est soumise aux CGV, sauf dérogation expresse et formelle. MÜLLER-BBM se réserve le droit de réviser les CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription.

Pour toute demande ou réclamation, le Client peut adresser un courrier au siège social de MÜLLER-BBM.

A défaut de mention contraire, les délais sont exprimés en jours et heures ouvrables au sein de MÜLLER-BBM (lundi au vendredi inclus à l'exclusion des jours chômés ou fériés).

1. Conditions d'inscription

MÜLLER-BBM dispose d'un numéro d'enregistrement de déclaration d'activité auprès du préfet de région d'IDF (N°11950610995) qui lui permet de dispenser des actions de formation au titre de la formation professionnelle continue. Ce numéro autorise aussi la prise en charge financière des Formations par un organisme de collecte (type OPCA) pour une entreprise et/ou par un organisme public (type pôle emploi, département, région, ...).

A réception de l'inscription du Participant mentionnant le stage choisi, MÜLLER-BBM adresse au Client une convention de formation en deux exemplaires. Sur cette convention figurent le nom du Participant, l'intitulé du stage, la date et le lieu de celui-ci. Un exemplaire de cette convention est à retourner à MÜLLER-BBM dûment signé.

Le nombre de Participants étant limité (de 3 à 10), les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Si une demande parvenait trop tard, MÜLLER-BBM donnerait la priorité au Client pour la prochaine session.

Le Participant est prié de remplir tous les champs du formulaire d'inscription pour que sa demande soit traitée dans les meilleurs délais.

2. Annulation

Toute annulation devra faire l'objet d'une confirmation écrite. Si l'annulation intervient dans les huit jours ouvrables avant la Formation, celle-ci sera facturée à hauteur de 50%. Au-delà, ou en cas d'absence du Participant le premier jour du stage, la formation sera facturée à 100%.

En cas d'empêchement, un Participant peut se faire remplacer par une autre personne, jusqu'à la veille du stage, en prévenant le service formation de MÜLLER-BBM.

Tout stage commencé sera considéré comme entièrement effectué.

Si le nombre de Participants est inférieur à 3, MÜLLER-BBM se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la session. Les Participants en seront informés au plus tard cinq jours avant la Formation.

3. Modifications

MÜLLER-BBM se réserve le droit de reporter les dates des Formations et d'en modifier les contenus si cela s'avère nécessaire pour conserver aux Formations leur intérêt pratique et pédagogique.

4. Conditions de paiement

La facturation s'effectue après exécution. Le paiement du montant de la Formation choisie est dû dans son intégralité à la date de règlement indiquée sur la facture.

L'inscription à une Formation vaut acceptation entière et sans réserve des CGV.

5. Garantie et responsabilité

La responsabilité de MÜLLER-BBM n'est engagée que pour les cas de malveillance et de grossière négligence. Le droit à une indemnisation se limite au préjudice direct, manifestement imputable à MÜLLER-BBM à la suite d'un défaut de fabrication ou d'un manquement au devoir de diligence (§ 276 du Code civil allemand).

Le montant des dommages et intérêts est limité à 100.000 €, et en cas de dommages corporels à 1 million €.

Le tribunal de Munich (Allemagne) est seul compétent pour tout litige.

6. Droits d'auteur et d'utilisation

Les droits d'auteur pour les programmes et logiciels demeurent la propriété exclusive de MÜLLER-BBM. Toute transmission à des tiers, même partielle, ainsi que la réutilisation des programmes par le client, ne sont pas autorisées.

7. Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel relatives aux Participants qui sont recueillies par MÜLLER-BBM font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la formation dispensée. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires de MÜLLER-BBM et ne sont utilisées que dans les cas prévus par la réglementation en vigueur. La Politique de confidentialité de MÜLLER-BBM définie sur son site Internet détaille la manière dont MÜLLER-BBM recueille et traite les données personnelles.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations les concernant. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

8. Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Toute contestation relative à leur exécution ou à leur interprétation sont de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Pontoise.